

Les défibrillateurs installés dans notre ville sont une ressource précieuse. En sachant où les trouver et comment les utiliser, chaque citoyen peut contribuer à sauver des vies.

La commune de Beaufort-en-Anjou a fait le choix, depuis de nombreuses années déjà, d'installer ces dispositifs afin de garantir au maximum la sécurité de ses citoyens. 9 défibrillateurs sont installés à proximité de lieux stratégiques tels que les complexes sportifs ou les établissements accueillant du public. Certains sont uniquement accessibles depuis l'intérieur des bâtiments, tandis que d'autres peuvent être atteints depuis l'extérieur.

Emplacement des défibrillateurs sur la commune :



Accessible à tout moment.

- Mairie de Beaufort-en-Vallée, à proximité du portail et des panneaux d'informations.
- Mairie de Gée, près de la porte d'entrée.
- Stage Roger Serreau, près de la tribune.
- Gymnases de la Tannerie et de la Vallée, à proximité de la porte d'entrée.

Accessible lorsque le bâtiment est ouvert.



- Complexe aquatique Pharéo.
- Médiathèque municipale.
- Salle des fêtes des Plantagenêts.
- Salle omnisports des Esquisseaux.

Une anomalie, signalez-la en mairie.

Les services techniques de la commune réalisent l'installation et le contrôle régulier des défibrillateurs. Si vous constatez une anomalie, n'hésitez pas à la signaler au 02 41 79 74 60.

Comment les utiliser ?

L'utilisation d'un défibrillateur est simple et ne nécessite aucune formation préalable. En cas d'urgence, voici les étapes à suivre :

- 1- Appelez les services d'urgence (15 ou 112).
- 2- Ouvrez le DAE et suivez les instructions vocales.
- 3- Placez les électrodes sur la poitrine de la victime comme indiqué.
- 4- Laissez l'appareil analyser le rythme cardiaque et suivez les instructions pour administrer un choc si nécessaire.



Les défibrillateurs dans la commune